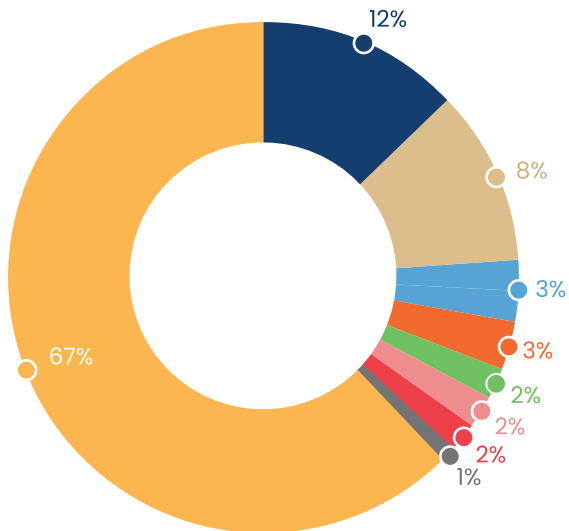


# OÙ VONT VOS TAXES?

**Budget total : 35 487 010 \$**

Composition des dépenses



- **Dépenses d'agglomération (67%)**: Police, sécurité incendie, transports publics, eau potable, traitement des eaux usées, qualité de l'eau et évaluation foncière.
- **Transport (12%)**: Voirie municipale, déneigement, éclairage de rue et drainage.
- **Administration générale (8%)**: Conseil, direction générale, département du greffe, finances, communications et autres charges administratives.
- **Financement et allocations (3%)**: Dette et transfert des activités d'investissement.
- **Environnement et eau (3%)**: Réseaux de distribution d'eau, traitement des eaux usées et collecte des déchets.
- **Parcs et loisirs (2%)**: Parcs, terrains de jeux et autres.
- **Bâtiments (2%)**: Hôtel de ville, Travaux publics, Fritz, Grange rouge, maison grise Fritz, clubs de yacht, curling, tennis et aquatique, centre communautaire et bibliothèque.
- **Urbanisme (2%)**: Recommandations en matière de zonage et application des règlements, nuisance et stationnement, permis et certificats.
- **Sécurité publique (1%)**: Sécurité civile, Citoyens bénévoles en patrouille, escouade de Sauvetage et sécurité dans le parc industriel.

## ANALYSE COMPARATIVE DES QUOTES-PARTS À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Budget 2026 .....	23 949 200 \$	↑ 30 %
Budget 2025 .....	18 408 800 \$	

# COMMENT DEMEURER INFORMÉS?



## INFOLETTRE ÉLECTRONIQUE

Un moyen simple et efficace de rester connecté avec votre communauté en tout temps.



## COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Une solution sécurisée pour la consultation de vos documents fiscaux.



## POUR TOUTE INFORMATION

- 🌐 [baie-durfe.qc.ca](http://baie-durfe.qc.ca)
- ✉ [info@baie-durfe.qc.ca](mailto:info@baie-durfe.qc.ca)
- ☎ 514 457-5324



**Baie-D'Urfé**

20410, chemin Lakeshore  
Baie-D'Urfé (Québec) H9X 1P7

[baie-durfe.qc.ca](http://baie-durfe.qc.ca)



Crédit photo : Richard Gregson



**Baie-D'Urfé**

# Budget et taxes foncières 2026





# MESSAGE DE LA MAIRESSE

Chères résidentes, chers résidents de Baie-D'Urfé,

J'ai toujours considéré qu'en tant que mairesse, je me dois d'être honnête avec les résidents — même lorsque le message est difficile. Je ne crois pas aux gains à court terme qui se font au détriment d'une saine planification à long terme, et le budget 2026 reflète cette approche.

Le budget adopté par le conseil municipal le 13 janvier 2026 s'élève à **35 487 010 \$**, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2025. Cette hausse n'est pas le résultat de décisions de dépenses locales. Elle est presque entièrement attribuable à une augmentation marquée et sans précédent de la quote-part de l'agglomération de Montréal, un coût imposé à Baie-D'Urfé et totalement hors de notre contrôle.

Pour 2026, cette quote-part atteint **23 949 200 \$**, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'an dernier. Elle représente désormais **67 % de notre budget de fonctionnement**, et environ **80 % des revenus provenant des taxes foncières** servent uniquement à assumer cette obligation. Ces chiffres sont clairs, et il serait trompeur de prétendre le contraire.

Compte tenu de ces contraintes, le Conseil et l'Administration ont fait des choix réfléchis. Nous avons résisté à la tentation de reporter des coûts, de réduire des services essentiels ou de recourir à des solutions temporaires qui n'auraient fait que créer des problèmes plus importants à l'avenir. Nous avons plutôt concentré nos efforts sur le maintien de l'augmentation du budget de fonctionnement propre à la Ville à **4 %**, ce qui se traduit par une hausse moyenne de **4 % ou moins** pour la majorité des contribuables résidentiels.

L'année 2026 marque également l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation foncière pour la période 2026-2028. La valeur globale des propriétés a augmenté de 27 %, avec des écarts importants selon les catégories. La valeur de l'habitation unifamiliale moyenne est passée à **1 327 378 \$**, comparativement à **1 177 197 \$** en 2025. L'établissement de taux de taxation équitables dans ce contexte a exigé un exercice d'équilibre rigoureux afin d'assurer la stabilité financière de la Ville tout en évitant un fardeau inutile.

Du côté non résidentiel, les propriétés ont connu des hausses de valeur nettement plus élevées — dépassant 60 % — et, combinées à l'impact de la quote-part de l'agglomération, la majorité fera face à une augmentation moyenne d'environ **14 %**. Cette situation découle de réalités structurelles plutôt que de choix discrétionnaires.

Le Conseil a également ajusté les tarifs d'eau afin de mieux refléter les coûts réels, particulièrement pour l'usage industriel et la surconsommation. Les tarifs de base résidentiels demeurent inchangés, et seule la consommation excédant les seuils établis est facturée selon le nouveau tarif.

Enfin, ce budget permet de poursuivre les investissements essentiels dans nos infrastructures. **Le Programme triennal d'immobilisations**, totalisant **20 034 685 \$**, témoigne de notre engagement à entretenir adéquatement nos actifs plutôt que de reporter les travaux nécessaires et d'en transférer les coûts aux générations futures.

Je suis consciente que ces décisions ne sont pas toujours faciles à accepter, mais elles ont été prises avec rigueur, transparence et une vision à long terme de la santé financière de Baie-D'Urfé. C'est le niveau d'exigence que, selon moi, les résidents sont en droit d'attendre.

Je vous souhaite une année 2026 en santé et en toute tranquillité.

Heidi Ektvedt  
Mairesse



## SOURCE DE REVENUS

BUDGET 2026

Taxes foncières	30 138 550 \$
Taxes sectorielles	671 750 \$
Taxes de transfert	1 245 000 \$
Taxe d'eau	1 300 000 \$
Sources gouvernementales	570 960 \$
Permis, amendes et taxes de pénalités	248 800 \$
Intérêts et autres sources	1 311 950 \$
<b>Total</b>	<b>35 487 010 \$</b>

## TAUX DES TAXES 2026 PAR 100 \$ DE LA VALEUR IMPOSABLE



### CATÉGORIE D'IMMEUBLE

TAUX

Résidentiel	0.4175
Six unités ou plus	0.4301
Non résidentiel	2.0725
– Hôtel	1.4875
– Service d'hébergement de données	1.6875
Terrains vacants	1.6700



## DETTE À LONG TERME

Règlements 1075 & 1076	4 499 000 \$
Réfection de la voie de service de l'autoroute 40 Est, du chemin Lakeshore Ouest et du stationnement du CPE Whiteside Taylor.	
Règlement 1079	2 570 000 \$
Réfection des rues Lakeview et Sunny Acres.	
Règlement 1083 (Approuvée)	8 720 020 \$
Réfection du drainage de la rue Surrey incluant les rues Shaw et Gélinas*.	
*Le financement aura lieu au début de 2026 pour la phase 1 du projet; seulement six mois d'intérêts seront facturés pour l'année 2026.	
<b>Total</b>	<b>15 789 020 \$</b>

## CONSOMMATION D'EAU RÉSIDENIELLE

Le relevé de votre compte de taxes municipales comprendra un taux fixe de **89 \$** pour une consommation annuelle de 50 000 gallons d'eau ou moins.

Pour les habitations multifamiliales tels que les condos de la rue Jean de la Londe, le taux fixe est de **71 \$** pour 40 000 gallons d'eau par année.

Si une propriété excède la consommation d'eau allouée, le propriétaire se verra imputer des frais de **5,82 \$** pour chaque tranche de 1 000 gallons, et de **5,82 \$** pour les non-résidents.

## OÙ ET COMMENT POUVEZ-VOUS PAYER ?

Votre compte est désormais payable dans les institutions financières ci-dessous. Votre numéro de compte est composé des 18 premiers chiffres inscrits sur votre relevé, c'est à dire le matricule :

**XXXX-XX-XXXX-X-000-0000**

N'utilisez pas le numéro débutant par 2026 bien qu'il soit désigné comme étant le numéro de compte.

- Banque de Montréal
- Banque CIBC
- Banque Nationale du Canada
- Banque Scotia
- RBC Banque Royale
- TD Canada Trust
- Caisse Populaire Desjardins

## MODES DE PAIEMENT

- À votre institution financière**  
En personne – par Internet – par guichet automatique
- En personne à l'hôtel de ville**  
Paiement comptant – carte débit – chèque
- Par la poste à la Ville de Baie-D'Urfé**

\* Notez que vous ne pouvez effectuer de paiement par carte de crédit.

## QUAND PAYER ?



Votre compte de taxes peut être payé en deux versements égaux. Il vous suffit de joindre le coupon détachable à chaque paiement. Notez que si vous choisissez de payer en deux versements, vous ne recevrez pas de rappel pour le deuxième versement.